

Délibération n° 2019-68

**OBJET : ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
INTERCOMMUNAL POUR LA PERIODE 2019-2024**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	58
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 20 février 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14 février 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-68

Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

Délibération n° 2019-68

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Pierre OLLIER
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

DELEGUES ABSENTS

M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Mme Catherine DELAITRE

Objet : ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL POUR LA PERIODE 2019-2024

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Claude PONS.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-1 à L.302-9-1-1 et R.302-1 ;

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de cohésion sociale ;

VU la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 d'engagement national pour le logement ;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions ;

VU les lois n°2009-967 du 3 août 2009 et n°2010-788 du 12 juillet 2010 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement I et II ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 du Grand Paris ;

VU la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 de mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

VU le décret n°2013-124 du 27 décembre 2013 relatif au Schéma directeur d'Ile-de-France ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles MAPTAM ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ELAN ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté Paris-Saclay, notamment l'article 3-3 relatif à la compétence « Politique du logement et cadre de vie » et la disposition 1 relative à l'élaboration du PLH ;

Délibération n° 2019-68

VU la délibération n°2016-154 du Conseil communautaire du 16 mars 2016 portant engagement de la procédure du Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay ;

VU le porter à connaissance (PAC) de l'Etat du 23 juin 2016 et le PAC complémentaire du 6 avril 2017 établissant le rappel des lois encadrant l'élaboration du PLH, son contenu, sa procédure d'élaboration et les objectifs de construction de logements fixés pour le territoire ;

VU la délibération n°2017-152 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération n°2017-195 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 portant adoption d'une motion relative aux objectifs de construction définis par le projet de SRHH ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 6 février 2019 ;

CONSIDERANT que l'Agglomération souhaite se doter d'un PLH intercommunal correspondant au périmètre de ses vingt-sept communes ;

CONSIDERANT que le PLH 2019-2024 présente des objectifs très ambitieux, car il projette la réalisation de l'ordre de 20 000 logements sur six ans, en cohérence avec les orientations du SDRIF et du SRHH ;

CONSIDERANT que l'atteinte des objectifs fixés dans le PLH a été conditionnée à la construction des équipements publics nécessaires et au renforcement de l'offre de transport ;

CONSIDERANT la nécessité de transmettre le projet du PLH aux communes de la Communauté d'agglomération qui disposeront d'un délai de deux mois, à compter de la réception du document, pour délibérer sur ce document ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, PLH, Gens du voyage, Numérique et Urbanisme » du 5 février 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ARRETE le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024, tel que présenté en annexe et qui contient :
 - le diagnostic,
 - les orientations stratégiques,
 - le programme d'actions,
 - les monographies communales.
2. DIT que l'atteinte des objectifs de livraison des logements a été conditionnée par les élus à la construction des équipements publics nécessaires et au renforcement de l'offre de transport ;
3. AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération et notamment la transmission aux communes membres du projet de PLH pour avis ;
4. PRECISE que les communes membres ont 2 mois pour émettre un avis et délibérer à compter de l'envoi par la Communauté d'agglomération du projet ;

Délibération n° 2019-68

5. DIT que le projet de PLH sera, le cas échéant, modifié pour tenir compte des avis des communes, avant d'être transmis au Préfet de l'Essonne, en vue d'une présentation en Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Fait et délibéré le mercredi 20 février 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (67 VOIX)

67 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER,

Délibération n° 2019-68

M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

4 ABST. : Mme. Rafika REZGUI, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20190220-lmc125625-DE-1-1

Date AR Préfecture :

22/02/19

- Affichée / Publiée le 25/02/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.